



Communiqué de la Commission de Discipline

Dans sa séance du 02/09/2025, la commission de discipline a prononcé les sanctions suivantes :

➤ **Pour des dossiers de productions de faux certificats médicaux :**

| Dossier 1 | Dossier 2 | Dossier 3 |
|---|---|--|
| Retrait de 4 points | Retrait de 1 point | Retrait de 5 points |
| 4 ans ferme instigateur | 4 ans dont 1 avec sursis Président | 5 ans ferme Président |
| 6 mois sursis Président | | |
| 2 matches avec sursis pour 8 joueurs | 2 matches avec sursis pour 3 joueurs | 2 matches avec sursis pour 11 joueurs |
| Amendes : 3 170 euros | Amendes : 1 280 euros | Amendes : 4 200 euros |

- **3 ans de suspension assortie d'une interdiction de délivrance de licence de membre individuel au sein d'une instance de la FFF et une période d'inéligibilité de 5 ans** pour un membre d'une commission ayant transmis des informations sensibles à des tiers

La prochaine séance de la commission aura lieu le 23/09/2025.